

25/96

# SOCIETE DES NATURALISTES D'OYONNAX

## SECTION SPELEO

F.F. SPELEOLOGIE - LYON  
20 JUN 1995  
245

### EXPEDITION INFERNIGLIO 96

#### **PARTICIPANTS FRANCAIS :**

LOCATELLI Christian - 94,rue Michelet - 01100 - Oyonnax - SDNO - Spéléo plongeur.  
BUIRE Philippe - Rue Louise Michel - 01810 - Bellignat - SDNO - Spéléo plongeur.  
KOURNWSKY Catherine - 94,Rue Michelet - 01100 - Oyonnax - SDNO - Spéléo  
MELERO Gilles - 7,Rue Jules Valles - 01810 - Bellignat - SDNO - Spéléo  
BOMBOY Denis-39240- Condes-SDNO - Spéléo  
LOCATELLI Joelle - 19, Rue Castellion - 01100 - Oyonnax - SDNO - Spéléo plongeuse  
GUICHON Jean Jacques -La Pallud - 01130 - Echallon - SDNO - Spéléo  
LE PENNEC Robert - 11, Rue du Belvédère - 39200 - St Claude - ASSC - Spéléo plongeur  
HAUTAVOINE Jean Michel - 6,Place Paul Eluard - 30900- Nîmes- Spéléo plongeur  
BOTTAZZI Jean - St Martin - 73340 - Lescheraines - Spéléo plongeur  
TIXIER Bertrand -55, Chemin de Crépieux -69300 - Caluire- Spéléo plongeur

#### **PROJET D'EXPLORATION:**

Poursuite des explorations dans le réseau d'Infernilio, avec plongée du sixième siphon et recherches dans les galeries annexes ; poursuite des explorations dans les cavités voisines et sur le plateau en vue de rejoindre le réseau en collaboration avec le Shaka Zulu Club de Subiaco et le Gruppo Spéléologico Aquilano.Topographie précise de toute la partie explorée et mise au net de toute l'étude entreprise jusqu'alors, afin de sortir un document complet sur le travail effectué depuis 1991.

#### **BUDGET PREVISIONNEL:**

##### **RECETTES**

##### **DEPENSES**

Apport participants	44000,00	Frais essence véhicules	17000,00
Apport club SDNO	6000,00	Frais autoroute	3000,00
Apport club ASSC	6000,00	Frais hébergement	2000,00
Apport Commission Relations internat.	2000,00	Intendance	23000,00
Apport sponsors	10000,00	Divers , étude et publication	2000,00
		Matériel d'équipement non ramené	9200,00
		Matériel spécifique non ramené	10000,00
		Frais photo et films	1800,00
<b>TOTAL</b>	<b>68000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>68000,00</b>

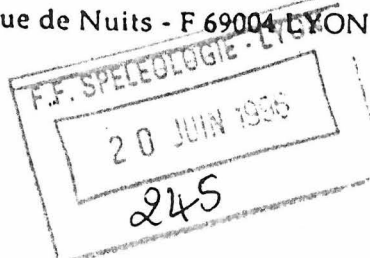


C.R.E.I.

# Fédération Française de Spéléologie

Commission des Relations et Expéditions Internationales

23, rue de Nuits - F 69004 LYON - Tél. : 78.39.43.30 - Fax : 72.07.90.74



## DOSSIER D'EXPEDITION

Nom de l'expédition

INFERNIGLIO 86

PAYS

ITALIE

REGION

LAZIO

PERIODE

4 au 22 AOUT 86

Club

SDN OYONNAX

Région spéléologique

C

	NOM PRENOM	Adresse	Club	N° FFS
Responsable	LOCATELLI Christian	94 Rue Michélet 01100 OYONNAX	SDNO	
Autres participants (fédérés)	BUIRE Philippe	Rue Louise Michel. 01810 BELIGNAT	SDNO	
	KOURNWSKY Catherine	94 Rue Michélet 01100 OYONNAX	"	
	MELERO Gilles	9 Rue Jules Valles 01810 BELIGNAT	"	
	BOMBOY Denis	3es 240 - CONDES	"	
	LOCATELLI Joelle	4 Rue Claude Bernard 01810 BELIGNAT	"	
	GUICHON Jean-Jacques	La Pallud 01130 ECHALLON	"	
	LE PENNEC Robert	11, Rue du Belvédère 30200 ST-LAURE	ASSC	
	HAUTAVOINE Jean-Michel	6, Place Paul ELuard - 30300 NIMES		
	BOTAZZI Jean	st Martin. 43360 LESCHERAINES		
	TIXIER Bertrand	55, chemin de Crépieux 69300 CALUIRE	SDNO	

But de l'expédition (cochez la ou les cases correspondantes) :

Exploration, prospection



Visite de cavités connues



Formation de spéléologues étrangers



Visite de canyons



Le groupe a-t-il bénéficié d'une aide précédente de la C.R.E.I. : oui  non

Si oui, pour quelle expédition :

SUBLACO 85

Année

1985

Intitulé du compte sur lequel verser l'aide post-expédition éventuelle :  
( si possible joindre un RIB )

Résumez votre projet en quelques lignes (indiquez, en particulier, vos contacts locaux) :

Poursuite de l'exploration dans le réseau d'Inferniglio et  
travaux précis des failles explorées.  
L'expédition est réalisée en collaboration avec le Zulus  
Zulu Club de Subiaco.

## PROTOCOLE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) : *Christian Pocatelli*

agissant au nom de l'expédition *Inferniglio 96* m'engage :

- à ce que tous les participants soient adhérents à la Fédération Française de Spéléologie,
- à respecter les règles de priorité et de coopération relatives aux explorations,
- à respecter les réglementations et consignes des fédérations des pays hôtes avec lesquelles aucun conflit ne sera toléré,
- à fournir au retour de l'expédition un résumé d'une page dans un délai de 2 mois après le retour de l'expédition,
- à fournir dans un délai d'un an un rapport complet d'expédition rédigé selon les directives fournies par la commission,
- à citer dans toutes les publications orales, écrites, filmées ou télévisées concernant l'expédition que celle-ci a été réalisée avec l'aide de la Fédération Française de Spéléologie,
- à autoriser la FFS à publier des parties ou résumés des rapports.

Fait à : *Ognaux*  
Le responsable de l'expédition (signature)

le : *15 juin 1996*

